



COLLÈGE UNIVERSITAIRE DOMINICAIN

Faculté de Théologie
2^e et 3^e cycles

**GUIDE
DE
L'ÉTUDIANT**

2008-2009

Faculté de théologie

Guide pratique des étudiants

Vue d'ensemble du programme	3
Programme commun avec le premier cycle	4
Répartition des matières par trimestre	5
Règlements intérieurs du 2 ^e et 3 ^e cycles.....	7
Objectifs.....	7
Méthodes de travail.....	7
Programme des études	9
Grades	12
Maîtrise en théologie	12
Maîtrise ès arts en théologie	13
Doctorat en théologie.....	15
Mémoire M.Th et M.A. Th.....	15
Thèse de Doctorat	17
Informations générales.....	18
Échéancier.....	20

- Nous favorisons le langage inclusif, mais pour alléger le texte nous ne retenons que le masculin

Année universitaire 2008 – 2009

VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME

PROGRAMME PROPRE AU SECOND CYCLE

PROGRAMME OBLIGATOIRE 6 CR.

TH 4245	Paul et ses disciples : les épîtres pastorales	3 cr.
TH 4700	Liberté et grâce chez saint Augustin	3 cr.

PROGRAMME OPTIONNEL

TH 4211	La pénitence – réconciliation : histoire et théologie	3 cr.
TH 4213	Les sacrements de l'initiation chrétienne et la pénitence dans le droit canonique	3 cr.
TH 4505	La préhistoire (Genèse I-II)	3 cr.
TH 4550	La première lettre de Jean. Structure et interprétation, portée théologique pour hier et aujourd'hui	3 cr.
TH 4901/PH 5169	La philosophie des droits de la personne	3 cr.

PROGRAMME COMMUN AVEC LE PREMIER CYCLE

TH 011B	Le grec biblique	3 cr.
TH 011A	Le latin des chrétiens	3 cr.
TH 011C	L'hébreu biblique	3 cr.
TH 3586	« La vérité vous rendra libres » Lecture de quelques chapitres négligés de l'évangile de Jean	1 cr.
TH 3900	Le dialogue interreligieux	1 cr.
TH 3524	Le livre de Ruth	1 cr.
TH 3709	L'Église et les soins de santé : brève histoire	1 cr.
TH 3901	L'Évangile est-il une école de bonheur ?	1 cr.
TH 3587	« Soit que je vive, soit que je meure » : la foi à l'épreuve de la fragilité de la vie	1 cr.
TH 3837	L'accompagnement à l'école d' <i>Oscar et la dame rose</i>	1 cr.
TH 3585	« Jusqu'aux extrémités de la terre » : visages de la mission dans les Actes des Apôtres	1 cr.
TH.E 011A	Christian Latin	3 cr.
TH.E 011B	Biblical Greek	3 cr.
TH.E 011C	Biblical Hebrew	3 cr.
TH.E 3525	Moses the Founder of a People (from Exodus to Deuteronomy)	1 cr.
TH.E 3625	Theology of the Human Rights	1 cr.
TH.E 3967	Yours, Mine: The Liturgy of the Hours	1 cr.
TH.E 3608	To Forgive is Another Name for Love	1 cr.
TH.E 3524	The Book of Ruth	1 cr.
TH.E 3710	Devotions in the Church. A Reading in the "Directory on Popular Piety and the Liturgy	1 cr.
TH.E 3755	Introduction to the Fathers of the Church	1 cr.
TH.E 3839	The Social Thought of Benedict XVI	1 cr.

RÉPARTITION DES MATIÈRES PAR SEMESTRE

TRIMESTRE D'AUTOMNE (SEPTEMBRE-DÉCEMBRE)

Programme propre au second cycle	Professeur	Local
---	-------------------	--------------

Programme obligatoire

TH 4245	Paul et ses disciples : les épîtres pastorales - 3 cr.	M. Gourgues	202
---------	--	-------------	-----

Programme optionnel

TH 4505	La préhistoire (Genèse I-II) - 3 cr.	W. Vogels	202
TH 4550	La première lettre de Jean. Structure et interprétation portée théologique pour hier et aujourd'hui – 3cr.	L. Devillers	202

Programme commun avec le premier cycle

TH 3586	« La vérité vous rendra libres » Lecture de quelques chapitres négligés de l'évangile de Jean		1 cr.
TH 3900	Le dialogue interreligieux		1 cr.
TH 3524	Le livre de Ruth		1 cr.
TH 3709	L'Église et les soins de santé : brève histoire		1 cr.
TH.E 3525	Moses the Founder of a People (from Exodus to Deuteronomy)		1 cr.
TH.E 3625	Theology of the Human Rights		1 cr.
TH.E 3967	Yours, Mine: The Liturgy of the Hours		1 cr.
TH.E 3608	To Forgive is Another Name for Love		1 cr.

TRIMESTRE D'HIVER (JANVIER-AVRIL)

Programme propre au second cycle		Professeur	Local
---	--	-------------------	--------------

Programme obligatoire

TH 4700	Liberté et grâce chez saint Augustin - 3 cr.	Y-D. Gélinas	202
---------	--	--------------	-----

Programme optionnel

TH 4211	La pénitence – réconciliation : histoire et théologie – 3cr.	M-T. Nadeau	202
TH 4213	Les sacrements de l’initiation chrétienne et la pénitence dans le droit canonique – 3 cr.	P. Allard	202
TH4901 / PH 5169	La philosophie des droits de la personne – 3 cr.	E. Andujar	202

Programme commun avec le premier cycle

TH 3901	L’Évangile est-il une école de bonheur ?	1 cr.
TH 3587	« Soit que je vive, soit que je meure » : la foi à l’épreuve de la fragilité de la vie	1 cr.
TH 3837	L’accompagnement à l’école <i>d’Oscar et la dame rose</i>	1 cr.
TH 3585	« Jusqu’aux extrémités de la terre » : visages de la mission dans les Actes des Apôtres	1 cr.
TH.E 3524	The Book of Ruth	1 cr.
TH.E 3710	Devotions in the Church. A Reading in the “Directory on Popular Piety and the Liturgy	1 cr.
TH.E 3755	Introduction to the Fathers of the Church	1 cr.
TH.E 3839	The Social Thought of Benedict XVI	1 cr.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU DEUXIÈME CYCLE

OBJECTIFS

Le deuxième cycle, tout en se voulant en continuité avec le premier, poursuit un objectif différent. Il ne s'agit plus de poser les bases d'une recherche et de présenter l'ensemble des réalités centrales de la théologie, mais d'approfondir la formation donnée au premier cycle. Dans ce sens, l'étudiant :

- pourra pousser plus loin la réflexion sur l'un ou l'autre aspect d'un problème abordé au premier cycle, étudier certaines grandes questions se posant aujourd'hui à l'Église, ou encore sur un sujet donné, participer à une collaboration interdisciplinaire entre exégètes, théologiens et historiens;
- pourra, en perfectionnant les méthodes utilisées au premier cycle, ou encore en se donnant d'autres instruments de travail nécessaires à la recherche, se rendre apte au travail scientifique en théologie.

En vue de favoriser la collaboration interdisciplinaire mentionnée plus haut, se tiendront, en relation avec les cours et séminaires impliquant plusieurs disciplines, une ou plusieurs séances auxquelles participeront les représentants des spécialités concernées.

MÉTHODOLOGIE

Deux rencontres **obligatoires** pour tous les étudiants aura lieu aux dates suivantes :

Vendredi le 5 septembre de 8h30 à 10h30, salle 201

Lundi le 29 septembre de 13h30 à 15h30, salle 201

MÉTHODES DE TRAVAIL

Cours

Au second cycle, l'accent est mis plus fortement sur le travail personnel de l'étudiant :

- les **cours**, moins nombreux, visent à prolonger la réflexion sur l'un ou l'autre des problèmes théologiques;

Séminaires

- les séminaires permettent l'acquisition d'une connaissance plus poussée d'un champ de la théologie et la maîtrise progressive de méthodes par l'étude d'une question particulière sous la direction continue d'un professeur. Ils initient aussi à l'échange discipliné des idées et à la collaboration dans la recherche;

Examen terminal

- l'examen qui termine le second cycle porte sur un nombre restreint de questions, mais requiert de l'étudiant une connaissance plus scientifiquement assimilée du mystère chrétien et une méthode plus rigoureuse.

Mémoire

- Le mémoire de recherche permet à l'étudiant de travailler une question et de préciser sa méthode. Selon que l'étudiant s'inscrit en vue de la maîtrise en théologie (au terme de la 4^e année) ou de la maîtrise ès arts en théologie (à la fin de la 5^e année), ce mémoire doit avoir les qualités exposées plus bas.

Rapports des séminaires

- La participation aux séminaires inclut la rédaction, au cours du trimestre, d'un rapport d'une vingtaine de pages, selon les déterminations données par le professeur.

Tutorat

- Le directeur ou la directrice du mémoire pourra jouer le rôle de tuteur, y compris dans les domaines extérieurs à celui du sujet de mémoire.

PROGRAMME DES ÉTUDES

Bloc thématique

Environ la moitié de la scolarité fait place à une réflexion axée autour d'un thème particulier, lequel varie chaque année.

Cette concentration comporte au moins un cours et un séminaire propres au second cycle. Peuvent s'y ajouter un certain nombre de cours communs avec le premier cycle, ainsi qu'une section visant à l'approfondissement de la problématique et à l'assimilation de la réflexion théologique en relation avec le thème choisi. Pour cette dernière section, la recherche pourra prendre différentes formes : cours, ateliers ou dossiers de travail, lectures dirigées.

Bloc hétérogène

A. Un séminaire.

B. Des cours propres au second cycle dans les secteurs suivants:

1. *ÉCRITURE SAINTE*

Quelques orientations:

- poursuivre la formation du premier cycle, i.e. une lecture précise des textes et perfectionner les instruments de travail (langues, méthodes d'analyse littéraire et historique) : on prendra comme objet d'étude, soit un texte, soit un ensemble de textes sur un sujet donné, en rapport avec des questions spéciales traitées dans d'autres cours;
- étude d'un problème posé par l'exégèse et déjà soulevé au premier cycle, mais considéré sous un angle plus précis, v.g. le Christ de la foi et le Jésus de l'histoire;
- situation de l'Écriture et fonction de l'exégète: v.g. les problèmes du Canon, de l'inspiration scripturaire; questions d'herméneutique, méthodes d'exégèse...

2. *HISTOIRE DE L'ÉGLISE*

Le premier cycle aura procuré une vue générale des événements qui ont marqué la vie de l'Église depuis ses origines. En gardant la même méthode de travail, i.e. en se référant aussi souvent que possible aux documents, on offrira à l'étudiant l'occasion de travailler plus particulièrement un aspect de la vie de l'Église.

Ainsi, l'étude pourra porter sur une période plus spécialement importante de la vie de l'Église (v.g. la Réforme, l'*Aufklärung*, l'expansion missionnaire liée aux découvertes), sur les institutions (v.g. le

développement du pouvoir pontifical, de la discipline pénitentielle, de la vie monastique), ou encore sur l'histoire du dogme (v.g. la crise pélagienne, la christologie d'une période donnée), de mouvements spirituels (les mouvements réformistes de l'Église ancienne, les mouvements spirituels du XIII^e s.), ou de l'art chrétien. Un cours introduira à l'histoire de l'Église du Canada.

3. *THÉOLOGIE SACRAMENTELLE*

Deux sacrements recevront un traitement privilégié en raison de l'ampleur des débats actuels et de l'importance de leurs implications pastorales: la pénitence et le mariage. Pour traiter de ces deux réalités de la vie chrétienne, on fera appel à des spécialistes de diverses disciplines théologiques:

Théologie de la pénitence

- les rites et la théologie de la pénitence ancienne: la synthèse théologique élaborée au Moyen-Âge, notamment par Saint Thomas; l'enseignement du concile de Trente, les fondements doctrinaux pour un nouveau pastoral; le lien entre l'institution pénitentielle et les structures ecclésiales;

Théologie du mariage

- la tradition biblique; le mariage des chrétiens, réalité humaine et sacrement; le mariage comme institution dans l'Église.

C. Des cours communs avec le premier cycle

Chaque année, des cours sont offerts en rapport avec le vécu ecclésial actuel et des questions préoccupant aujourd'hui la conscience chrétienne. Ces cours peuvent être communs avec le premier cycle.

Trois crédits pourront être reconnus à l'étude du grec et de l'hébreu bibliques, même si celle-ci a été effectuée au cours du premier cycle. Ces crédits s'intégreront au maximum des six alloués aux cours communs avec le premier cycle.

Vue d'ensemble

On peut ainsi représenter schématiquement l'aménagement du programme qui vient d'être décrit.

1. *Bloc thématique* environ 9 cr.
 - a) Problématique et assimilation de la littérature théologique en relation avec le thème choisi (formule variable: cours, dossier, lectures dirigées, atelier de travail...) 2 cr.
 - b) Séminaire (45 heures) 3 cr.
 - c) Cours propres au second cycle au moins 2 cr.
 - d) Cours communs avec le premier cycle environ 2 cr.

2. *Bloc hétérogène* 9 cr.

Scolarité à compléter selon le choix et les intérêts des étudiants

- a) Cours et séminaire propres au second cycle au moins 6 cr.

Cours à choisir dans les secteurs suivants:

 - i) Écriture Sainte 2 cr.
 - ii) Histoire et législation ecclésiale 2 cr.
 - iii) Théologie (alternativement, selon les années: mariage, pénitence, ordre et ministères) 4 cr.

- Séminaire* 3 cr.
- b) Cours communs avec le premier cycle et lectures dirigées jusqu'à 6 cr.
- c) Scolarité de second cycle suivie dans d'autres facultés maximum 6 cr.

GRADES

Maîtrise en théologie

Prérequis

Pour être admis aux études de maîtrise en théologie, l'étudiant doit :

- avoir conservé au cours de ses études pour le baccalauréat en théologie une moyenne d'au moins 70%;
- posséder au moins une connaissance pratique (*working knowledge*) de deux des langues suivantes: français, anglais, allemand;
- posséder déjà une connaissance du latin et du grec. La situation et les possibilités d'admission d'un étudiant qui n'aurait pas la connaissance de ces langues et qui ne prévoirait pas pouvoir l'acquérir avant le début de ses études de maîtrise pourront être considérées dans chaque cas lors de la demande d'admission.

Scolarité

Le programme de la maîtrise en théologie (M.Th.), qui comporte un total de 24 crédits, se répartit sur une année de 3 trimestres : 2 trimestres de scolarité comportant 18 crédits et un trimestre consacré à la rédaction du mémoire. La scolarité se répartit comme suit:

- 6 crédits alloués aux *séminaires*;
- au moins 6 crédits alloués aux *cours propres* au second cycle;
- un maximum de 6 crédits aux *cours communs* avec le premier cycle et aux *lectures dirigées*;
- 6 crédits alloués à l'*examen spécial* décrit au paragraphe suivant.

Examens

L'étudiant doit suivre tous les cours au programme et prendre part aux séminaires de recherche. En plus des examens écrits ou oraux dans chacun des cours au programme, l'étudiant doit subir avec succès, au terme de sa scolarité, un examen oral spécial d'une heure devant un comité de deux membres sur neuf sujets importants de la théologie répartis de façon suivante:

- 3 sujets en rapport avec des questions théologiques étudiées au premier cycle et approfondies à partir de la réflexion poursuivie au second cycle;
- 3 sujets en rapport avec des questions théologiques étudiées au second cycle;
- 3 sujets en rapport avec le thème du mémoire.

Mémoire

En plus de satisfaire aux exigences de scolarité, l'étudiant doit rédiger sous la direction d'un professeur de la Faculté un mémoire d'au moins 50 pages, témoignant de son aptitude au travail théologique et d'une bonne assimilation des données de la recherche scientifique sur un point déterminé. Le mémoire devra être remis deux ans, au plus tard, après la fin de la scolarité. Ce mémoire est soumis à un jury d'au moins deux membres désignés par la doyenne de la Faculté.

Exigences

Pour mériter le grade de M.Th., l'étudiant doit obtenir :

- 70% des points sur l'ensemble des cours et séminaires suivis; en cas d'échec à un examen (note inférieure à 60%), l'étudiant n'a droit qu'à une seule reprise; des échecs dans un ensemble totalisant 6 crédits équivalent à un échec complet;
- une note d'au moins 70% à l'examen spécial;
- une note d'au moins 70% pour le mémoire.

Maîtrise ès arts en théologie

Prérequis

Pour être admis aux études de maîtrise ès arts en théologie, l'étudiant doit :

- avoir conservé, au cours de ses études pour le baccalauréat en théologie, une moyenne d'au moins 75%;
- posséder au moins une connaissance pratique (*working knowledge*) de deux des langues suivantes: français, anglais, allemand;
- posséder déjà une connaissance suffisante des langues anciennes (latin et grec) pour pouvoir consulter les sources avec profit.

Scolarité

Le programme de la maîtrise ès arts en théologie (M.A.Th.), qui comporte 36 crédits se répartit sur deux années de deux trimestres chacune; la première année comporte 18 crédits de scolarité (*cf.* ci-dessus, programme de M.Th.) et la deuxième 12 crédits répartis comme suit:

- 6 crédits alloués aux *séminaires*;
- au moins 4 crédits alloués aux *cours propres* au second cycle;
- un maximum de 2 crédits alloués aux *cours communs* avec le premier cycle;
- 6 crédits alloués à l'*examen spécial* décrit ci-dessous.

Cours complémentaires

Afin de permettre à l'étudiant qui le désire de prendre contact avec divers milieux théologiques et de suivre des cours **spéciaux** ou de participer à des séminaires de recherche en relation plus directe avec son mémoire, la Faculté pourra reconnaître les crédits (maximum de 6) obtenus dans une autre Faculté de théologie. À ce sujet, l'étudiant devra s'entendre au préalable avec la doyenne de la Faculté.

Examens

L'étudiant doit suivre tous les cours au programme et prendre part aux séminaires de recherche. En plus des examens écrits ou oraux dans chacun des cours au programme, l'étudiant doit subir avec succès, au terme de sa scolarité, un examen oral spécial d'une heure devant un comité de deux membres sur neuf sujets importants de la théologie répartis de façon suivante :

- 3 sujets en rapport avec des questions théologiques étudiées au premier cycle et approfondies à partir de la réflexion poursuivie au second cycle;
- 3 sujets en rapport avec des questions théologiques étudiées au second cycle;
- 3 sujets en rapport avec le thème du mémoire.

Mémoire

En plus de satisfaire aux exigences de scolarité, l'étudiant doit rédiger sous la direction d'un professeur de la Faculté, un mémoire d'au moins 100 pages, manifestant des aptitudes sérieuses à la *recherche* dans un secteur spécialisé de la théologie. Alors que l'orientation du mémoire de M.Th. équivaut à poursuivre avec plus de rigueur et d'ampleur celle des travaux de premier cycle, le mémoire de M.A.(Th.) offre davantage d'affinités avec le type de recherche plus originale qui caractérise le troisième cycle. Le mémoire devra être remis trois ans au plus tard après la fin de la scolarité. Elle est soumise à un jury d'au moins deux membres désignés par la doyenne de la Faculté.

Exigences

Pour mériter le grade de M.A.(Th.), l'étudiant doit obtenir :

- 70% des points sur l'ensemble de la scolarité (cours et séminaires) suivie durant les deux années et n'avoir reçu aucune note inférieure à 60%. En cas d'échec à un examen, l'étudiant n'a droit qu'à une seule reprise et des échecs dans un ensemble totalisant 6 crédits équivalent à un échec complet;
- une note d'au moins 70% à l'examen spécial;
- une note d'au moins 75% pour le mémoire.

Doctorat en théologie

Prérequis

Pour être admis à la scolarité du doctorat (Ph.D) en théologie, l'étudiant doit :

- détenir une maîtrise en théologie (M.Th.) ou une maîtrise ès arts (M.A.) en théologie, ou avoir fait des études jugées équivalentes;
- pouvoir utiliser de première main les textes anciens (latins, grecs et hébreux) et avoir une connaissance pratique (*working knowledge*) des trois langues suivantes: français, anglais et allemand.

Scolarité

Le programme du doctorat (Ph.D) en théologie comprend, après la maîtrise ès arts en théologie (M.A.Th), au moins **deux années de résidence de trois trimestres chacun**, qui comportent un minimum de 9 crédits de scolarité (3 séminaires).

Au terme de sa scolarité, l'étudiant doit passer avec succès un examen oral de 2 heures et demie sur 10 sujets fondamentaux de la théologie choisis par l'étudiant et approuvés par la Faculté. Le jury est composé de cinq membres.

En plus de la scolarité et de l'examen oral spécial, le doctorat exige la présentation d'une thèse d'au moins 200 pages, élaborées sous la direction d'un professeur de la Faculté. Cette thèse est soumise à un jury de cinq membres désignés par la doyenne de la Faculté. Une thèse de doctorat doit apporter une contribution véritable à l'avancement de la science théologique.

MÉMOIRES DE MAÎTRISE ET DE MAÎTRISE ÈS ARTS

Choix d'un sujet de mémoire et d'un directeur ou d'une directrice

Les candidats à la maîtrise en théologie (M.Th.) ou à la maîtrise ès arts en théologie (M.A.[Th.]) doivent, d'accord avec la doyenne de la Faculté et **avant le 3 octobre**, faire le choix d'un sujet de mémoire et du professeur qui dirigera leur travail.

Rôle du directeur

La personne qui dirige un mémoire devra disposer du temps nécessaire pour s'acquitter de sa tâche efficacement (a) dans la délimitation du sujet du mémoire, (b) dans les recherches bibliographiques, (c) dans l'élaboration même du mémoire.

Rapport d'étape

Les candidats remettront **pour le 14 mars**, un bref rapport (6 à 8 pages) exposant le travail accompli depuis le début de l'année scolaire ainsi que les grands développements de leur mémoire. Ils joindront à ce rapport une bibliographie indiquant les ouvrages et les études consultés.

Comités de professeurs

Après la remise de ce rapport, la doyenne organisera un comité de professeurs (incluant le directeur du mémoire). Ce comité aura pour fonction d'étudier ce rapport et d'en discuter avec la personne candidate, s'il le juge utile. Un compte rendu des observations et des remarques qui pourront être faites, à cette occasion, devra être remis par écrit à la doyenne avant la fin de l'année académique.

Temps alloué pour la remise du mémoire

Le mémoire pour le M.Th. doit être remis au plus tard deux ans après la fin de la scolarité et celui de M.A.(Th.) trois ans après. Ce mémoire doit être présenté en trois exemplaires, dont un sera conservé dans les archives de la Faculté et demeure la propriété du Collège.

Évaluation du mémoire

Le mémoire présenté par la personne candidate est soumis à un jury d'au moins deux membres choisis par la doyenne. Pour être accepté, le mémoire pour le M.Th. doit mériter à la personne candidate une note d'au moins 70%, tandis que la note exigée pour le M.A.(Th.) doit être d'au moins 75%.

THÈSE DE DOCTORAT

Choix d'un sujet de thèse et d'un directeur

En accord avec la doyenne, les candidats au doctorat (Ph.D) en théologie doivent, au cours de l'année qui suit leur inscription à ce grade, faire le choix d'un sujet de thèse et du professeur qui dirigera leur travail.

Rôle du directeur

La personne qui dirige une thèse devra disposer du temps nécessaire pour s'acquitter de sa tâche efficacement (a) dans la délimitation du projet de thèse, (b) dans l'établissement de l'état de la recherche sur ce point, (c) dans le choix de la méthode, de la démarche et des étapes de la recherche, (d) dans la mise au point du plan, (e) dans l'élaboration du projet.

Évaluation

Possibilité de discuter son sujet de thèse avec un comité de professeurs.

Dépôt officiel du sujet de thèse

La personne candidate au doctorat, à la fin de la première année qui suit son inscription, remplira le formulaire qui constitue le dépôt officiel de son sujet de thèse.

Comité de professeurs

Dès que le sujet est officiellement déposé, la doyenne organisera un comité de professeurs (incluant le directeur de thèse). Ce comité aura pour fonction d'étudier ce rapport et d'en discuter avec la personne candidate s'il le juge utile. Un compte rendu des observations et des remarques qui pourront être faites, à cette occasion, devra être remis par écrit à la doyenne.

Temps alloué pour la remise de la thèse

La thèse doit être présentée et défendue dans les sept ans qui suivent la première inscription. Elle doit être déposée en sept exemplaires au secrétariat de la Faculté. Ces exemplaires demeurent la propriété du Collège. Pour la langue de rédaction de cette thèse, la personne candidate doit s'entendre au préalable avec la doyenne de la Faculté.

Évaluation de la thèse et soutenance

La thèse de doctorat (Ph.D) est soumise à un jury de cinq membres désignés par la doyenne de la Faculté. Les membres du jury ont un délai de trois mois pour remettre leur évaluation. Si le jury est favorable, la doyenne convoque alors la personne candidate et les membres du jury pour la soutenance de la thèse.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Demande de modifications

L'étudiant doit obtenir l'autorisation de la doyenne pour tout changement qu'il veut faire à son choix de cours, de travaux et de dissertations, de grade, de régime d'études (temps complet ou partiel), ainsi qu'une prolongation pour la remise d'un travail ou d'un examen. Toute demande de changement doit être faite par écrit à la doyenne en se procurant une formule au secrétariat (local 209).

Attention ! NOUVEAU

Veillez remettre vos formulaires d'inscription dûment remplis et signés aux dates mentionnées dans l'échéancier, puisque les retards ne sont pas tolérés. Une amende de \$5.00 / jour sera exigée jusqu'à la remise du document en retard.

Lorsqu'un étudiant retrouve la mention N/D sur son relevé, il devra garder le statut d'étudiant à la scolarité et payer les frais relatifs à son statut pour chacune des sessions et ce jusqu'à l'obtention de sa note finale complétant le programme auquel il est inscrit.

Consultation Doyenne

Autant que possible, la **doyenne** sera à son bureau (local 310) chaque jour à 11h20. Elle recevra volontiers les étudiants à d'autres moments, mais seulement sur rendez-vous.

Professeurs

Les **professeurs** considèrent comme une priorité le service qu'ils peuvent rendre aux étudiants désirant les rencontrer. Toutefois, afin de mieux planifier leur travail et accomplir leurs diverses obligations universitaires, les professeurs souhaitent que les étudiants prennent rendez-vous.

Secrétariat

Pour assurer un meilleur fonctionnement du service du secrétariat veuillez vous référer à la répartition des tâches suivantes:

AGENT AUX AFFAIRES ACADÉMIQUES (local 209)

- Information ou correction concernant le dossier académique
- Relevé de notes
- Prêts et bourses
- Remise des travaux
- Formules à remettre (choix de cours)
- Lettres d'attestation
- Relevés d'impôts

SERVICE À L'ACCUEIL (local 206)

- Carte d'étudiant
- Changement d'adresse

SECRÉTARIAT ADMINISTRATIF (local 207)

- Formules de choix d'examens à remettre
- Photocopies : Assignation des codes et paiements
- Informations sur les cours (horaire, crédits, salles)

Le paiement des frais de scolarité pourra être effectué au local 303.

Bibliothèque

Heures régulières d'ouverture de la bibliothèque :

Lundi au jeudi	8 h 30 - 21 h 00
Vendredi	8 h 30 - 20 h 00
Samedi	8 h 30 - 16 h 00

Tout changement d'horaire est affiché à l'entrée de la bibliothèque.

ÉCHÉANCIER

Choix de cours – trimestre d'automne

Le 2 septembre - Date limite pour des changements : **19 septembre**.

Formulaire : FICHE D'INSCRIPTION AUX COURS à remettre à la doyenne

Sujet de mémoire

Pour le 17 octobre

Faire connaître le sujet du mémoire de recherche et le choix du tuteur ou directeur. On s'entendra à ce propos avec la doyenne. Formule annexe à remettre au bureau 209

Choix de cours - trimestre d'hiver

Le 5 janvier - Date limite pour des changements : **23 janvier**

Formulaire: FICHE D'INSCRIPTION AUX COURS à remettre à la doyenne

Examen spécial

Pour le 6 mars

Présenter la liste des 9 sujets choisis pour l'examen spécial de M.Th. ou de M.A.(Th.).

Rapport d'étape

Pour le 13 mars

Présenter un bref rapport d'étape (6-8 pages) sur le mémoire de recherche. Formule annexe à remettre au secrétariat de la Faculté (local 209).